

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1472

11 juin 2015

SOMMAIRE

2 L Benelux Sàrl	70611	Orion One S.A.	70652
CCMP Alaeo Luxco	70610	Ouka S.à r.l./B.V.	70651
CCSLUX S.A.	70610	Outboard Yachting S.A.	70632
Cofhylux	70656	Outboard Yachting S.A.	70633
Find Your Home S.à r.l.	70649	P 2 S.A.	70633
Hosting-Garage Sàrl	70640	Parry Investments S.A.	70616
Howe International S.A.	70640	Parry Management Holdings S.C.A.	70612
Huit Participations S.A. Luxembourg	70641	PepsiCo Global Investments S.à r.l.	70650
Hydroconcept S.A.	70641	PepsiCo Global Investments S.à r.l.	70650
IHC-Company S.A.	70656	Sky GP S.à r.l.	70654
Immo East-West S.à r.l.	70610	Sky II Acquisition C S.à r.l.	70654
InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l.	70641	Sky II Asset A S.à r.l.	70653
KBL Immo S.A.	70655	Sky II GP A S.à r.l.	70653
Kredietrust Luxembourg S.A.	70654	Tanocerian Maritime S.A.	70649
Kredietrust Luxembourg S.A.	70655	Temenos Software Luxembourg S.A.	70610
Kuznetski Capital S.A.	70655	TH Real Estate PELV GP S.à r.l.	70641
LSF 1 S.à r.l.	70633	Topbabs S.à r.l.	70649
LSF 6 S.à r.l.	70623	TW Life VII S.à r.l.	70611
Luxnetwork S.A.	70630	TW Life VI S.à r.l.	70611
Mangrove Russia I (S.C.A.), SICAR	70630	TW Life V S.à r.l.	70650
Maraisol S.A.	70649	Ukiah Holding S.A.	70648
Michelin Luxembourg SCS	70631	Union Bancaire Privée (Europe) S.A.	70649
Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l.	70648	Unionkey S.A.	70650
MStar 1 Europe Holdings S.à r.l.	70632	Vattenfall Reinsurance S.A.	70651
MStar Germany 37 S.à r.l.	70632	Vattenfall Reinsurance S.A.	70652
MStar Polish Investment S.à r.l.	70632	Walki S.à r.l.	70611
MT Advertising S.à r.l.	70651	Weber & Wagner S.A.	70653
Oberweis Immobilière S.A.	70652	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	70610
Octopussy S.A.	70651	Willowlux I S.à r.l.	70611
Orange 3 S.à r.l.	70652		

CCMP Alao Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056819/11.

(150065487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

CSSLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue de Charles De Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.256.

—
Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société CSSLUX S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056820/13.

(150065189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

—
Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056708/11.

(150064661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Immo East-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.855.

—
Nous vous informons par la présente que nous dénonçons avec effet immédiat le siège de la société IMMO EAST-WEST SARL, RC: B 149.855 actuellement domiciliée au 20, Rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Sonia Diabinho Dos Santos.

Référence de publication: 2015056378/9.

(150064802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Temenos Software Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058620/9.

(150066019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Walki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 193.701.

EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058682/12.

(150067179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Willowlux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 184.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058680/9.

(150066238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

2 L Benelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.647.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue ce jour au siège de la société que Madame MARINO Sarah née le 26 mars 1971 à Algrange (France) et demeurant 15B rue Meckenheck à L-1321 Berchem est révoquée de son mandat de gérante technique de la société.

Fentange, le 17 avril 2015.

Pour la gérance

Référence de publication: 2015058697/13.

(150066647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

TW Life VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058638/10.

(150066565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

TW Life VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 169.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058637/10.

(150067001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Parry Management Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.915.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March,
before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Stella Le Cras, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Parry Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 193.906 (the "Manager"), acting in its capacity as Manager of Parry Management Holdings S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 193.915 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, dated 13 January 2015, whose articles of association (the "Articles") have been published the 4 March 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 595 page 28533, and have been for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 February 2015 not yet published in the Mémorial C,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the General Partner of the Company dated 3 March 2015, a copy of which initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1. The share capital of the Company is currently fixed at thirty-seven thousand two hundred forty-five euros (EUR 37,245.-), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) fully paid unlimited shares and six hundred twenty-four thousand five hundred (624,500) fully paid limited shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Pursuant to article 5.5 of the Articles, the Board may increase the Company's subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the extraordinary general meeting enacted on 13 February 2015. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the Manager shall determine.

3. By resolutions dated 3 March 2015 (the "Resolutions"), the Manager has resolved to approve the issuance of the following new limited shares (the "New Shares"):

- one thousand five hundred fifty-two (1,552) class A1 ordinary shares, issued with a share premium of fifteen thousand five hundred four euros and forty-eight cents (EUR 15,504.48);

- one thousand five hundred fifty-two (1,552) class A2 ordinary shares, issued with a share premium of fifteen thousand five hundred four euros and forty-eight cents (EUR 15,504.48);

- one thousand five hundred fifty-two (1,552) class A3 ordinary shares, issued with a share premium of fifteen thousand five hundred four euros and forty-eight cents (EUR 15,504.48);

- thirteen (13) class C ordinary shares, issued with a share premium of one hundred twenty-nine euros and eighty-seven cents (EUR 129.87);

- one thousand two hundred twenty-three (1,223) class A1 preference shares, issued with a share premium of twelve thousand two hundred seventeen euros and seventy-seven cents (EUR 12,217.77);

- one thousand two hundred twenty-three (1,223) class A2 preference shares, issued with a share premium of twelve thousand two hundred seventeen euros and seventy-seven cents (EUR 12,217.77);

- one thousand two hundred twenty-three (1,223) class A3 preference shares, issued with a share premium of twelve thousand two hundred seventeen euros and seventy-seven cents (EUR 12,217.77);

- five hundred fifty-four (554) class B1 ordinary shares, issued with a share premium of five thousand five hundred thirty-four euros and forty-six cents (EUR 5,534.46);

- five hundred fifty-four (554) class B2 ordinary shares, issued with a share premium of five thousand five hundred thirty-four euros and forty-six cents (EUR 5,534.46); and

- five hundred fifty-four (554) class B3 ordinary shares, issued with a share premium of five thousand five hundred thirty-four euros and forty-six cents (EUR 5,534.46),

having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and issued with a total share premium amounting to ninety-nine thousand nine hundred euros (EUR 99,900.-), so as to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand two hundred forty-five euros (EUR 37,245.-) to thirty-seven thousand three hundred forty-five euros (EUR 37,345.-).

4. The New Shares have been entirely subscribed and fully paid up on 3 March 2015 by Mr. Igor Shatts, born on 20 December 1967 in Peninga Village, Muezerskiy, Karelskaya ASSR in Russia (formerly the Union of Soviet Socialist

Republics) and having his professional address at Kollontay St., 28, b.1 - 143, St. Petersburg, Russia 531800569062, through a contribution in cash amounting to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) out of which (i) one hundred euros (EUR 100.-) shall be allocated to the share capital of the company and (ii) ninety-nine thousand nine hundred euros (EUR 99,900.-) shall be allocated to the share premium accounts of the Company attached to the classes of shares are detailed above.

5. The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares such as the subscription forms have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

6. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 3 March 2015, the subscribed share capital of the Company presently amounts to thirty-seven thousand three hundred forty-five euros (EUR 37,345.-).

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.5. of the Articles has been decreased to fourteen thousand nine hundred euros (EUR 14,900.-).

Therefore article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.** The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand three hundred forty-five euros (EUR 37,345.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) fully paid Management Shares and six hundred thirty-four thousand five hundred (634,500) fully paid Limited Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and divided into the following class of Shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares"):

(A) the Ordinary Shares comprised of class A ordinary Shares and class B ordinary Shares:

- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A1 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");

- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A2 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");

- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A3 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares");

- one thousand five (1,005) class C ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class C Ordinary Shares");

- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B1 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B2 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares"); and

- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B3 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares");

(B) the Preference Shares:

- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class A1 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");

- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class 2 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares"); and

- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class A3 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares"),

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles."

Furthermore, article 5.5.1 of the Articles shall be amended accordingly in order that the first paragraph thereof reads as follows:

" **5.5.1.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fourteen thousand nine hundred euros (EUR 14,900.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,850.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars,

par devant le soussigné, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Stella Le Cras, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance de Parry Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.906 (le "Gérant Commandité"), en sa qualité de Gérant Commandité de Parry Management Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.915 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date du 13 janvier 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 595, page 28533 en date du 4 mars 2015 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 13 février 2015 pas encore publié au Mémorial C,

dûment autorisée à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité de la Société en date du 3 mars 2015, une copie de ces résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, agissant dans cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à trente-sept mille deux cent quarante-cinq Euros (37.245,- EUR), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions de commandité entièrement libérées et six cent vingt-quatre mille cinq cents (624.500) actions de commanditaires entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune.

2. Conformément à l'article 5.5 des Statuts, le Gérant Commandité peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 février 2015. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le Gérant Commandité.

3. Par résolutions prises en date du 3 mars 2015 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission des nouvelles actions de commanditaire suivantes (les "Nouvelles Actions"):

- mille cinq cent cinquante-deux (1.552) actions ordinaires de catégorie A1, émises avec une prime d'émission d'un montant de quinze mille cinq cent quatre Euros et quarante-huit centimes d'Euro (15.504,48 EUR);

- mille cinq cent cinquante-deux (1.552) actions ordinaires de catégorie A2, émises avec une prime d'émission d'un montant de quinze mille cinq cent quatre Euros et quarante-huit centimes d'Euro (15.504,48 EUR);

- mille cinq cent cinquante-deux (1.552) actions ordinaires de catégorie A3, émises avec une prime d'émission d'un montant de quinze mille cinq cent quatre Euros et quarante-huit centimes d'Euro (15.504,48 EUR);

- treize (13) actions ordinaires de catégorie C, émises avec une prime d'émission d'un montant de cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-sept centimes d'Euro (129.87 EUR);

- mille deux cent vingt-trois (1.223) actions préférentielles de catégorie A1, émises avec une prime d'émission d'un montant de douze mille deux cent dix-sept Euros et soixante-dix-sept centimes d'Euro (12.217,77 EUR);

- mille deux cent vingt-trois (1.223) actions préférentielles de catégorie A2, émises avec une prime d'émission d'un montant de douze mille deux cent dix-sept Euros et soixante-dix-sept centimes d'Euro (12.217,77 EUR);

- mille deux cent vingt-trois (1.223) actions préférentielles de catégorie A3, émises avec une prime d'émission d'un montant de douze mille deux cent dix-sept Euros et soixante-dix-sept centimes d'Euro (12.217,77 EUR);

- cinq cent cinquante-quatre (554) actions ordinaires de catégorie B1, émises avec une prime d'émission d'un montant de cinq mille cinq cent trente-quatre Euros et quarante-six centimes d'Euro (5.534,46 EUR);

- cinq cent cinquante-quatre (554) actions ordinaires de catégorie B2, émises avec une prime d'émission d'un montant de cinq mille cinq cent trente-quatre Euros et quarante-six centimes d'Euro (5.534,46 EUR); et

- cinq cent cinquante-quatre (554) actions ordinaires de catégorie B3, émises avec une prime d'émission d'un montant de cinq mille cinq cent trente-quatre Euros et quarante-six centimes d'Euro (5.534,46 EUR),

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et avec une prime d'émission totale d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (99.900,- EUR), de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent Euros (100,- EUR) afin de l'élever de son montant actuel de trente-sept mille deux cent quarante-cinq Euros (37.245,-EUR) à trente-sept mille trois cent quarante-cinq Euros (37.345,- EUR).

4. Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 3 mars 2015 par Mr. Igor Shatts né le 20 décembre 1967 à Peninga Village, Muezerskiy, Karelskaya ASSR en Russie (anciennement Union des Républiques Socialistes Soviétiques) par un apport en numéraire d'un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) dont (i) cent Euros (100,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (99.900,- EUR) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société relatifs aux catégories d'actions telles que décrites ci-dessus.

5. Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le formulaire de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

6. Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 3 mars 2015, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à trente-sept mille trois cent quarante-cinq Euros (37.345,- EUR).

7. De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.5 des Statuts a été réduit à quatorze mille neuf cents Euros (14.900,- EUR).

8. Il s'ensuit que l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.** Le capital social émis de la Société s'élève à trente-sept mille trois cent quarante-cinq Euros (37.345,- EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Commandité entièrement libérées et six cent trente-quatre mille cinq cents (634.500) Actions de Commanditaires entièrement libérées et divisées selon les catégories d'Actions suivantes (chacune une "Catégorie d'Actions" et ensemble les "Catégories d'Actions"):

(a) les Actions Ordinaires composées des actions ordinaires de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des actions ordinaires de catégorie C:

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3");

- mille cinq (1.005) actions ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");

- trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");

- trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");

- trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3");

(b) les Actions Préférentielles:

- cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");

- cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");

- cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");

toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts."

De plus, il s'ensuit que l'article 5.5.1 des Statuts est modifié en conséquence de telle sorte que son premier paragraphe se lise comme suit:

" **5.5.1.** Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de quatorze mille neuf cents Euros (14.900,-EUR)."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 1.850,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058471/225.

(150066710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Parry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 194.003.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March,
Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Parry Investments S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Register") under number B 194.003 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2014 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 588, page 28201, on 4 March 2015. The Articles amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 February 2015 and not yet published in the Mémorial C.

Mrs. Stella Le Cras, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Ekaterina Dublet, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Mrs. Stella Le Cras, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the notary and the Chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Shareholders holding one hundred sixty-four million nine hundred eighty-two thousand (164,982,000) shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxy forms. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 26.4 of the Articles by adding a new paragraph 26.4.1.2, amending paragraphs 26.4.1.1 and 26.4.2.1 and renumbering the subsequent paragraphs in article 26.4.1 accordingly;

2. To amend article 27.4 of the Articles by adding a new paragraph 27.4.1.2, amending paragraphs 27.4.1.1 and 27.4.2 and renumbering the subsequent paragraphs in article 27.4.1 accordingly;

3. To amend certain definitions in and to add new definitions to article 29 of the Articles;

4. Miscellaneous.

The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 26.4 of the Articles by adding a new paragraph 26.4.1.2, amending paragraphs 26.4.2.1 and 26.1.1.1 and renumbering the subsequent paragraphs in article 26.4.1 accordingly. Article 26 shall now read as follows:

" **26.4.** If dividends (whether final or interim) are declared, other than dividends declared further to a Final Exit Event in line with Article 27.4, they shall be distributed to the Shareholders as follows:

26.4.1. to the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares:

26.4.1.1. first, and to the extent that it has not been previously settled, a preferential dividend paid to the holders of the Class A Preference Shares equal to any shortfall between (x) the EUR equivalent amount of the SEK principal and interest amount repaid on the Swedish Bidco Loan (with the EUR equivalent amount calculated based on the SEK-EUR exchange rate applicable on the date of each repayment of such Swedish Bidco Loan as set forth on the website of the European Central Bank) and (y) one hundred million euros (EUR 100,000,000) plus interest accrued thereon at a rate of 10% per annum (compounding annually); then

26.4.1.2. to the extent the Swedish Bidco Loan or any interest amount thereon is repaid (partially or in full) by Bidco (a "Repayment Sum") in other circumstances than in connection with a refinancing of the Group (which may be imple-

mented for example by replacing the Swedish Bidco Loan with other financing), the holders of the Class B Preference Shares shall be entitled to receive (at the same time as the Repayment Sum is paid by Bidco) a distribution in cash (in Euros) equal to the Relevant Percentage Sum, which shall be apportioned (if more than one holder) between the holders of Class B Preference Shares pro-rata according to the number of Class B Preference Shares held by each holder; then

26.4.1.3. a preferred return paid to the holder of a Class A Preference Share equal to 10% per annum of the Original Value of such Class A Preference Share (compounding annually) which shall accrue on each Class A Preference Share from the date of its issue (the "Class A Preferred Return") and a preferred return paid to the holder of a Class B Preference Share equal to 10% per annum of the Original Value of such Class B Preference Share (compounding annually) which shall accrue on each Class B Preference Share from the date of its issue (the "Class B Preferred Return"). The Class A Preferred Return and the Class B Preferred Return shall rank *pari passu*;

26.4.2. once the dividends set forth in Articles 26.4.1 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining distribution amounts of the Company shall be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares, pro rata to their holding of Ordinary Shares (regardless of the Class of Ordinary Shares held by them), provided however that:

26.4.2.1. a holder of Class B Ordinary Shares shall not be entitled to distribution in excess of 79.1292% of the total distribution amount which the holders of the Class B Ordinary Shares would be entitled to on the basis of their pro rata holding of Ordinary Shares in the Company (the "Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount"); and

26.4.2.2. a holder of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive, in addition to its pro rata portion of the remaining distribution amounts, the amount by which the holders of the Class B Ordinary Shares' pro rata portion of the remaining distribution amounts exceeds the Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount (the "Catch-up Amount")."

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 27.4 of the Articles by adding a new paragraph 27.4.1.2, amending paragraphs 27.4.1.1 and 27.4.2 and renumbering the subsequent paragraphs in article 27.4.1 accordingly. Article 27.4 shall now read as follows:

" **27.4.** On a return of capital on liquidation or on a Final Exit Event (i.e., a "Final Exit"), the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

27.4.1. the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares:

27.4.1.1. first, and to the extent that it has not been previously settled, a preferential dividend paid to the holders of the Class A Preference Shares equal to any shortfall between (x) the EUR equivalent amount of the SEK principal and interest amount repaid on the Swedish Bidco Loan (with the EUR equivalent amount calculated based on the SEK-EUR exchange rate applicable on the date of each repayment of such Swedish Bidco Loan as set forth on the website of the European Central Bank) and (y) one hundred million euros (EUR 100,000,000) plus interest accrued thereon at a rate of 10% per annum (compounding annually); then

27.4.1.2. to the extent Bidco has paid a Repayment Sum on the Swedish Bidco Loan in other circumstances than in connection with a refinancing of the Group (which may be implemented for example by replacing the Swedish Bidco Loan with other financing), the holders of Class B Preference Shares shall be entitled to receive (at the same time as the Repayment Sum is paid by Bidco) a distribution in cash (in Euros) equal to the Relevant Percentage Sum, which shall be apportioned (if more than one holder) between the holders of Class B Preference Shares pro-rata according to the number of Class B Preference Shares held by each holder; then

27.4.1.3. the Class A Preferred Return and Class B Preferred Return, which shall rank *pari passu*, shall be paid to the holders of the Class A Preference Shares and the Class B Preference Shares respectively;

27.4.2. once the dividends set forth in Articles 27.4.1 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining surplus of the Company shall be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares, pro rata to their holding of such Class, provided however that:

27.4.2.1.. the holders of the Class B Ordinary Shares shall in addition be paid the accumulated Catch-up Amount in relation to any previous distributions by priority; and

27.4.2.2. if once the payment set forth in Article 27.4.2.1 has been fully paid out to the relevant Shareholders, the Company has remaining surplus, such remaining surplus shall be paid pro rata to the holders of the Ordinary Shares according to their holding of such Shares."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend certain definitions in and to add new definitions to article 29 of the Articles, such that article 29 shall now read as follows:

" **Art. 29. Definitions.**

"Articles"

means, as defined in Article 1, these articles of association of the Company, as may be amended from time to time.

"Bidco"

means Parry 1 Holding AB, a limited liability company organised and existing under the laws of Sweden and with the business identification code 556985-1305.

"Board of Directors" or "Board"	has the meaning given to such terms in Article 4.2 above.
"Catch-up Amount"	has the meaning given to such term in Article 26.4.2.2.
"Class A Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class A Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class A Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 26.4.1.3.
"Class A Shareholders' Preferred Value"	means the sum total of (i) the Original Value paid on the Class A Preference Shares (i.e., including both par value and share premium) and any accrued but unpaid Class A Preferred Return thereon as at the relevant date together with (ii) the Swedish Bidco Loan and any accrued but unpaid interest thereon as at the relevant date;
"Class B Shareholders' Preferred Value"	means the sum total of the Original Value paid on the Class B Preference Shares (i.e., including both par value and share premium) and any accrued but unpaid Class B Preferred Return thereon as at the relevant date;
"Class B Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class B Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class B Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 26.4.1.3.
"Class of Shares" or "Class"	means a class of Shares of the Company (i.e., Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares or Preference Shares).
"Company"	has the meaning given to such term in Article 1.
"Final Exit"	has the meaning given to such term in Article 27.4.
"Final Exit Event"	means a transaction or series of transactions (through trade sale, listing or otherwise) whereafter the Company no longer holds any direct or indirect ownership interest in the Target Group.
"General Meeting"	has the meaning given to such term in Article 9.1.
"Group"	means the Company and Parry S.à r.l. a Luxembourg limited liability company and its direct or indirect subsidiaries (including Safari Finco 1 Oy, a limited liability organised and existing under the laws of Finland with the Business Identity Code 2302501-6 and its subsidiaries) from time to time collectively.
"Jerseyco"	means Project Parry Jersey Limited, a private limited liability company, incorporated in Jersey, having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 117679.
"Law"	means, as defined in Article 1, the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
"Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Original Value"	means, in relation to any Share, the amount originally paid for such to the Company, taking into consideration any possible adjustments required due to split or consolidation of Shares or similar rearrangements to the Company's share capital.
"Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount"	has the meaning given to such term in Article 26.4.2.1.
"Relevant Percentage Sum"	means the product of the following formula: $R \times (B \div A)$ where, R = Repayment Sum B = Class B Shareholders' Preferred Value A = Class A Shareholders' Preferred Value
"Repayment Sum"	has the meaning given to such term in Article 26.4.1.2.
"Shareholders"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Swedish Bidco Loan"	means any SEK-denominated intragroup loan entered into between the Jerseyco, as lender, and Swedish Bidco, as borrower.
"Target Group"	means Safari Finco Oy 1, a limited liability company organised and existing under the laws of Finland and with the business identification code 2302501-6, and/or its subsidiary Paroc Group Oy.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,800.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mars,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Parry Investments S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194.003 (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 588, page 28201, le 4 mars 2015. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 11 février 2015 et pas encore publié au Mémorial C.

Madame Stella Le Cras, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Stella Le Cras, employée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des Actionnaires représentés à l'assemblée en vertu des procurations et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le notaire, le Président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations, signées ne varietur par les Actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le Président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires détenant cent soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (164.982.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. De modifier l'article 26.4 des Statuts en rajoutant un paragraphe 26.4.1.2, en modifiant les paragraphes 26.4.2.1 et 26.4.1.1 et en renumérotant par conséquent les paragraphes suivants de l'article 26.4.1;

2. De modifier l'article 27.4 des Statuts en rajoutant un paragraphe 27.4.1.2, en modifiant les paragraphes 27.4.1.1 et 27.4.2 et en renumérotant par conséquent les paragraphes suivants de l'article 27.4.1;

3. De modifier certaines définitions et d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 29 des Statuts;

4. Divers.

Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 26.4 des Statuts en rajoutant un paragraphe 26.4.1.2, en modifiant les paragraphes 26.4.2.1 et 26.4.1.1 et en renumérotant par conséquent les paragraphes suivants de l'article 26.4.1. L'article 26.4 des Statuts se lira désormais comme suit:

" **26.4.** Si des dividendes (soit finaux soit intérimaires) sont déclarés, autre que les dividendes déclarés suite à un Evénement de Sortie Finale dans le respect de l'Article 27.4, ils seront distribués aux Actionnaires comme suit:

26.4.1. aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B:

26.4.1.1 premièrement, et dans le cas où cela n'a pas encore été établi précédemment, un dividende préférentiel payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A égal à tout déficit entre (x) le montant équivalent en euro du montant SEK principal et d'intérêt repayé sur le Prêt Suédois de la Bidco (avec le montant équivalent en EUR calculé sur base d'un taux de change SEK/EUR applicable à la date de chaque remboursement de ce Prêt Suédois de la Bidco tel que définit sur

le site internet de la Banque Centrale Européenne) et (y) cent millions d'euros (EUR 100.000.000) plus les intérêts accumulés à un taux de 10% par an (sur une base annuelle); puis

26.4.1.2. dans la mesure où le Prêt Suédois de la Bidco ou tout montant d'intérêt sur celui-ci est repayé (partiellement ou entièrement) par Bidco (un "Montant de Remboursement") en d'autres circonstances que dans le cadre d'un refinancement du Groupe (qui peut être mis en place par exemple en remplaçant le Prêt Suédois de la Bidco par un autre financement), les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B auront le droit de recevoir (au même moment où le Montant de Remboursement est payé par Bidco) une distribution en numéraire (en Euros) égale au Montant du Pourcentage Concerné, qui sera allouée (s'il y a plus d'un détenteur) entre les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B au pro rata du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B détenu par chaque détenteur; puis

26.4.1.3. un rendement préférentiel payé au détenteur d'une Action Préférentielle de Catégorie A égal à 10% par an de la Valeur d'Origine de cette Action Préférentielle de Catégorie A (sur une base annuelle) qui sera accumulé sur chaque Action Préférentielle de Catégorie A depuis la date de son émission (le "Rendement Préférentiel de Catégorie A") et un rendement préférentiel payé au détenteur d'une Action Préférentielle de Catégorie B égal à 10% par an de la Valeur d'Origine de cette Action Préférentielle de Catégorie B (sur une base annuelle) qui sera accumulé sur chaque Action Préférentielle de Catégorie B depuis la date de son émission (le "Rendement Préférentiel de Catégorie B"). Le Rendement Préférentiel de Catégorie A et le Rendement Préférentiel de Catégorie B se catégoriseront pari passu;

26.4.2. une fois que les dividendes établis dans les Articles 26.4.1 ont été entièrement payés aux Actionnaires concernés, alors les montants de distribution restant de la Société seront entièrement alloués aux détenteurs d'Actions Ordinaires, au pro rata de leur détention d'Actions Ordinaires (indépendamment de la Catégorie d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent), à condition cependant que:

26.4.2.1. un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B n'ait pas droit à la distribution excédentaire of 79.1292 % du montant total de distribution auquel les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B ont droit sur base de leur détention au pro rata d'Actions Ordinaires dans la Société (le "Montant de Distribution Pré-Final de Sortie Maximum Ordinaire de Catégorie B"); et

26.4.2.2. un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A ait le droit de recevoir, en plus de sa portion au pro rata des montants de distribution restants, le montant par lequel la portion au pro rata des montants de distribution restants des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B excède le Montant de Distribution Pré-Final de Sortie Maximum Ordinaire de Catégorie B (le "Montant de Rattrapage")."

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 27.4 des Statuts en rajoutant un paragraphe 27.4.1.2, en modifiant les paragraphes 27.4.1.1 et 27.4.2 et en renumérotant par conséquent les paragraphes suivants de l'article 27.4.1. L'article 27.4 des Statuts se lira désormais comme suit:

" **27.4.** Pour un remboursement de capital suite à une liquidation ou à un Evénement de Sortie Finale (p.e. une "Sortie Finale"), les actifs excédentaires de la Société restant après le paiement de ses dettes sera appliqué dans l'ordre de priorité suivant:

27.4.1. les détenteurs d'Actions Préférentiels de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B:

27.4.1.1. premièrement, et dans le cas où cela n'a pas été encore établi précédemment, un dividende préférentiel payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A égal à tout déficit entre (x) le montant équivalent en euro du montant SEK principal et d'intérêt repayé sur le Prêt Suédois de la Bidco (avec le montant équivalent en EUR calculé sur base d'un taux de change SEK/EUR applicable à la date de chaque remboursement de ce Prêt Suédois de la Bidco tel que défini sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) et (y) cent millions d'euros (EUR 100.000.000) plus les intérêts accumulés à un taux de 10% par an (sur une base annuelle); puis

27.4.1.2. dans la mesure où Bidco a repayé le Montant de Remboursement en d'autres circonstances que dans le cadre d'un refinancement du Groupe (qui peut être mis en place par exemple en remplaçant le Prêt Suédois de la Bidco par un autre financement), les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B auront le droit de recevoir (au même moment où le Montant de Remboursement est payé par Bidco) une distribution en numéraire (en Euros) égale au Montant du Pourcentage Concerné, qui sera allouée (s'il y a plus d'un détenteur) entre les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B au pro rata du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B détenu par chaque détenteur; puis

27.4.1.3. le Rendement Préférentiel de Catégorie A et le Rendement de Catégorie B, qui se classent pari passu, devra être payé aux détenteurs des Actions Préférentiels de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B respectivement;

27.4.2. une fois que les dividendes établis dans les Articles 27.4.1 ont été entièrement repayés aux Actionnaires concernés, alors le surplus restant de la Société sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires, au pro rata de leur détention de cette Catégorie, à condition cependant que:

27.4.2.1. les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B soient en plus payés de leur Montant de Rattrapage cumulé en relation avec toutes distributions précédentes par priorité, puis

27.4.2.2. si une fois que le paiement défini dans l'Article 27.4.2.1 a été entièrement payé aux Actionnaires en question, la Société a des surplus restants, ces surplus restants seront payés au pro rata aux détenteurs des Actions Ordinaires selon leur détention de ces Actions."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier certaines définitions et d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 29 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 29. Définitions.

"Actionnaires"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires de Catégorie A"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires de Catégorie B"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Préférentielles de Catégorie A"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Préférentielles de Catégorie B"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions Préférentielles"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Actions"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Assemblée Générale"	a la signification que lui donne l'Article 9.1.
"Bidco"	signifie Parry 1 Holding AB, une limited liability constituée et existant selon les lois de Suède et avec le code d'identification commerciale 556985-1305.
"Catégorie d'Actions" ou "Catégorie"	signifie une catégorie d'Actions de la Société (p.e. les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B ou les Actions Préférentielles).
"Catégorie"	signifie une catégorie d'Actions de la Société (p.e. les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B ou les Actions Préférentielles).
"Comptes Intérimaires"	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée.
"Conseil d'Administration" ou "Conseil"	a la signification que lui donne l'Article 4.2 ci-dessus.
"Date de Compte Intérimaire"	signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie des Parts Sociales en question.
"Evènement de Sortie Finale"	signifie une transaction ou des séries de transactions (par une vente commerciale, un listing ou autre) après quoi la Société ne tient plus un intérêt de propriété direct ou indirect dans le Groupe Cible.
"Groupe"	signifie la Société et Parry S.à r.l., une société à responsabilité limitée et ses filiales directes ou indirectes (incluant Safari Finco Oy 1, une limited liability constituée et existant selon les lois finlandaises et avec le code d'identification commerciale 2302501-6, et ses filiales) collectivement de temps en temps.
"Groupe Cible"	signifie Safari Finco Oy 1, une limited liability constituée et existant selon les lois finlandaises et avec le code d'identification commerciale 2302501-6, et/ou sa filiale Paroc Group Oy.
"Jerseyco"	signifie Project Parry Jersey Limited, une private limited liability, constituée à Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Channel Islands et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 117679.
"Loi"	signifie, tel que définit dans l'Article 1, la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps.
"Montant de Distribution Maximum Ordinaire de Sortie Préfinale de Catégorie"	a la signification que lui donne l'Article 26.4.2.1
"Montant de Rattrapage"	a la signification que lui donne l'Article 5.1.1.
"Montant de Remboursement"	a la signification que lui donne l'Article 26.4.1.2.
"Montant Disponible"	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie de part sociale respective (déterminée conformément à l'article 26 des Statuts) augmenté de (i) toute prime d'émission

librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée ou réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des présents Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires en question (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Selon lequel:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la Catégorie de Part Sociale ordinaire (conformément à l'article 26 des Statuts)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

"Montant du Pourcentage Concerné"

signifie le produit de la formule suivante:

$$R \times (B \div A)$$

Où,

R = Montant de Remboursement

B = Valeur des Actionnaires Préférentiels de Catégorie B

A = Valeur des Actionnaires Préférentiels de Catégorie A

"Prêt Suédois de la Bidco"

signifie un prêt intragroupe en devise SEK conclu entre Jerseyco, comme prêteur et Bidco, comme emprunteur.

"Rendement Préférentiel de Catégorie A"

a la signification que lui donne l'Article 26.4.1.3.

"Rendement Préférentiel de Catégorie B"

a la signification que lui donne l'Article 26.4.1.3.

"Société"

a la signification que lui donne l'Article 1.

"Sortie Finale"

a la signification que lui donne l'Article 27.4.

"Statuts"

signifie, tel que définit dans l'Article 1, les présents Statuts de la Société, tels que modifiés de temps en temps.

"Valeur d'Origine"

signifie, à l'égard de toute Action, le montant payé initialement pour cette Action à la Société, en prenant en considération tous ajustements possibles requis suite à une division ou une consolidation d'Actions ou réajustements similaires au capital social de la Société.

"Valeur Préférentielle des Actionnaires de Catégorie A"

signifie la somme totale de (i) la Valeur d'Origine payée sur les Actions Préférentielles de Catégorie A (p.e., comprenant la valeur nominale et la prime d'émission) et tout Rendement Préférentiel de Catégorie A couru mais non payé, ensemble avec (ii) le Prêt Suédois de la Bidco et tout intérêt couru mais non payé sur celui-ci à la date de référence.

"Valeur Préférentielle des Actionnaires de Catégorie B"

signifie la somme totale de (i) la Valeur d'Origine payée sur les Actions Préférentielles de Catégorie B (p.e., comprenant la valeur nominale et la prime d'émission) et tout Rendement Préférentiel de Catégorie B couru mais non payé à la date de référence.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.800,-

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, statuts civils et résidences, les comparants ont signé l'acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058470/401.

(150066774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

LSF 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF 6 S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital. Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable. Law Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF 6 S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business 16 Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8101. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058337/389.

(150067011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Luxnetwork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 170.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015058345/10.

(150066526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Mangrove Russia I (S.C.A.), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.088.

In the year two thousand fifteen on the fourth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Mangrove Russia I (SCA), SICAR, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended (the "SICAR Law"), having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 0175088, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 792 of 3 April 2013 (the "Company"), the general partner of which is Mangrove Russia I Management, a société anonyme having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 0174405 (the "General Partner").

The Meeting was opened at 11 a.m. (Luxembourg time) and was chaired by Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company present or represented (the "Shareholders"), the proxyholders of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list, signed by the Shareholders or their proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all ordinary shares in registered form issued by the Company and the sole, fully paid-up issued management share are either present or represented at this Meeting.

III. The Shareholders declare having been informed of the agenda beforehand and declare having waived all convening requirements and formalities.

V. Accordingly, the Meeting can validly decide on all the items of the below agenda of the Meeting:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the financial period from 1 January 2014 until 31 December 2014 as opening financial statements of the liquidation;
2. Decision on the dissolution and the liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr Hans-Jürgen Schmitz as liquidator of the Company and determination of his powers; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Meeting unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the interim financial statements of the Company for the financial period from 1 January 2014 until 31 December 2014 attached hereto as Appendix 1.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation in compliance with articles 141 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), articles 18 to 22 of the SICAR Law and article 30 and 31 of the Company's articles of association.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to appoint Mr Hans-Jürgen Schmitz, born in Rheinbach, Germany on 18 July 1964, professionally residing at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: D. MAJOR, A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7422. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058349/73.

(150066399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Est porté à la connaissance de tiers que le nom de l'Associé et Gérant de la Société est désormais Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie» et non plus Compagnie Financière Michelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058362/11.

(150066394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MStar Germany 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.008.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058408/12.

(150066611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MStar Polish Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.513.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058409/12.

(150066608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MStar 1 Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.688.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058410/12.

(150066614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Outboard Yachting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.412.

Le siège social de la société OUTBOARD YACHTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC B80412, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2015 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL)

Troisfontaines John

Référence de publication: 2015058452/12.

(150066803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Outboard Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.412.

J'ai le regret de vous présenter ma démission en tant qu'administrateur au sein de la société OUTBOARD YACHTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC B80412, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Arnaud BEZZINA.

Référence de publication: 2015058453/11.

(150067048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

P 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 143.424.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

Für die P2 S. A.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058459/13.

(150066814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

LSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.197.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible

and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF 1 S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of

Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF 1 S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distribu-

tions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.».

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8096. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058332/389.

(150066760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposé le 20/04/2015, sous le numéro L 150066423) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058210/11.

(150066986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Howe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 148.788.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058211/9.

(150067163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Huit Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 85.353.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058215/14.

(150066686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hydroconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 25, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 108.202.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058216/9.

(150066663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.092.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 13 avril 2015:

1. M. Christophe Fender a été révoqué de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 13 avril 2015;
2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 13 avril 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Stankov, né à Oryahovo, Bulgarie, le 8 mai 1976, résidant au 319, rue de Neudorf, L-2221, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058222/18.

(150066464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

TH Real Estate PELV GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.164.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

TH RE Group Holdings Limited, a private limited company governed by the laws of the England, having its registered office at 201, Bishopsgate London EC2M 3BN, and registered in the United Kingdom under number 08610430,

here represented by Ms. Delphine Cauchies professionally residing in 4a rue Henri Schnadt, Gasperich, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy under private seal, given on 8 April 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2.

2.1 The Company may act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities, and may act as manager of any type of companies.

2.2 In particular, the Company shall act as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Pan-European Logistics Venture, an alternative investment fund organised as a special limited partnership (société en commandite spéciale), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Fund").

2.3 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation and which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes, and may notably carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "TH Real Estate PELV GP S.à r.l..

Art. 5.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers, as the case may be. The registered office of the Company may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners.

5.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

5.3 In the event that the manager or the board of managers determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6.

6.1 The Company has a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the partner in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11.

11.1 The Company is managed by several managers who do not need to be partners.

11.2 In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are

appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of their office, it being understood that the board of managers shall at all times consist of at least two (2) managers. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

11.3 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 12.

12.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint any other manager as chairman pro tempore by vote of the majority of its members present at any such meeting.

12.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

12.4 No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

12.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.8 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14.

14.1 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15.

15.1 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

15.2 The Company shall indemnify any manager or officer against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18.

18.1 Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

18.2 The partner(s) may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 19.

19.1 In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Each year on December 31st the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

23.1 In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

G. Applicable law

Art. 25. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash.

TH RE Group Holdings Limited declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share,

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following Managers for an unlimited duration:

(i) Ms Sinead Browne born on sixteenth April, nineteen hundred and eighty, in Dublin, with professional address at 4a rue Henri Schnadt, Gasperich, Luxembourg L-2530, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Tim Horrocks born on fourteenth April, nineteen hundred and sixty five, in Northampton, with professional address at Bockenheimer Landstr. 24, 60323 Frankfurt.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TH RE Group Holdings Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 201 Bishopsgate - London EC2M 3BN, et immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 08610430,

ici représenté par Mme. Delphine Cauchies demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}.

1.1 Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des parts ci-après créées, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société peut agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

En particulier, la Société agira en tant qu'associé commandité et gérant de Pan-European Logistics Venture, une société en commandite spéciale sous la forme d'un fonds d'investissement alternatif, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Fonds»).

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets et pourra notamment exercer toutes activités en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TH Real Estate PELV GP S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance. Le siège social pourra être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il peut être créé, par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat, étant entendu que le conseil de gérance doit comprendre à tout moment au moins deux (2) gérants. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs

seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décision de l'associé unique - Décision collective des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Loi applicable

Art. 25. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux lois luxembourgeoises, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces.

TH RE Group Holdings Limited déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer les gérants suivants pour une période indéterminée:

(i) M. Sinead Browne né le 16 avril 1980, à Dublin, dont l'adresse professionnelle est à 4a rue Henri Schnadt, Luxembourg L-2530, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) M. Tim Horrocks né le 14 avril 1965, à Northampton, dont l'adresse professionnelle est à Bockenheimer Landstr. 24, 60323 Frankfurt.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. CAUCHIES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13/04/2015. Relation: DAC/2015/6042. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057709/364.

(150066093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.873.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058370/11.

(150066053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ukiah Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.388.

B 176388 - L150065533

Cet extrait remplace le précédent extrait déposé le 17/04/2015

RECTIFICATIF

Extrait

Monsieur Maksud AHMADKHANOV occupe, à compter du 13 février 2015, la fonction d'administrateur de classe A de la Société et ce pour une durée de six années;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058642/15.

(150066152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Maraisol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 173.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour compte de Maraisol S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015058377/12.

(150066862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Find Your Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 10, rue Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 174.514.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058102/10.

(150067144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Tanocerian Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058616/10.

(150066825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057718/9.

(150066222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Topbabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.351.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 439 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057712/9.

(150065095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

TW Life V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 169.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058635/10.

(150067000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Unionkey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.828.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIONKEY S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058646/12.

(150066500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2015058473/14.

(150066676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2015058474/13.

(150066681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ouka S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2015058440/13.

(150066426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Octopussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCTOPUSSY S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015058447/12.

(150066229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MT Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.736.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 April 2015.
MT Advertising S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2015058412/14.

(150066984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 avril 2015

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Johan GYLLENHOFF, demeurant professionnellement Evenmangsgatan 13, Solna, SE-169 92 Stockholm, Suède

- Monsieur Thomas HALLQVIST, demeurant professionnellement Evenmangsgatan 13, Solna, SE-169 92 Stockholm, Suède

Et décide d'élire administrateurs:

- Monsieur Patrik FASTEN, demeurant professionnellement Evenmangsgatan 13, Solna, SE-169 92 Stockholm, Suède

- Monsieur Niklas Björkqvist, demeurant professionnellement Evenmangsgatan 13, Solna, SE-169 92 Stockholm, Suède

Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Münsbach, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour la société VATTENFALL REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058658/21.

(150067126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VATTENFALL REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058659/11.

(150067127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Orion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.839.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015058438/13.

(150066417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Orange 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.760.

Modification de l'adresse de Jungfrau SICAV-SIF, associé:

Jungfrau SICAV-SIF est désormais domicilié au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.2015.

Pour Orange 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2015058437/13.

(150066209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Oberweis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 81.654.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058442/10.

(150066156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.121.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Jérôme TIBESAR, avec effet au 20 mars 2015, a été acceptée.

2. Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 20 mars 2015, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058683/15.

(150066933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sky II GP A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.334.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015059343/19.

(150067996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sky II Asset A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.333.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015059342/18.

(150067998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sky II Acquisition C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 163.413.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour la Société**Le mandataire*

Référence de publication: 2015059341/19.

(150067999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sky GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.884.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour la Société**Le mandataire*

Référence de publication: 2015059340/19.

(150067827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 février 2015

Le Conseil d'Administration du 25 février 2015 renomme la société Ernst & Young comme réviseur externe de la société Kredietrust Luxembourg SA pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

L'adresse de Ernst & Young est:

7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall

2 L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour *KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A*

Olivier de JAMBLINNE de MEUX

Président

Référence de publication: 2015059125/18.

(150067359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 18 mars 2015

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'Administrateur de MM. Olivier de JAMBLINNE de MEUX résidant professionnellement au 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg, Stefan VAN GEYT résidant professionnellement au 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg, Rafik FISCHER résidant professionnellement au 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg et Franck SARRE, résidant dorénavant professionnellement au 2, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg pour une durée de 5 ans.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée Générale à tenir en 2020.

Pour *KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Olivier de JAMBLINNE de MEUX

Référence de publication: 2015059126/16.

(150067527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.041.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, Président;

- Madame Mevlüde-Aysun TOKBAG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059127/21.

(150067484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

KBL Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.404.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2015

L'associé unique renouvelle le mandat de la société ERNST & YOUNG comme Commissaire aux comptes de la société KBL Immo S.A. pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

L'adresse de ERNST & YOUNG est 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

L'associé unique renouvelle pour une durée de 3 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Hubert, né à Arlon le 1^{er} juillet 1964 et dont l'adresse professionnelle est au 43, Boulevard Royal à L-2955 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée qui se tiendra en 2018 pour approuver les chiffres de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL Immo S.A.

Guillaume de Groot-Herzog / Siegfried MARISSSENS

Administrateur / Président

Référence de publication: 2015059131/19.

(150067357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

IHC-Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.914.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2015 il a été convenu ce qui suit:

- la démission de la société INTER-HAUS-Luxembourg S.A. en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué:

M. Gerhard Nellinger, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

mandat qui prendra fin en date du 1^{er} avril 2021

- l'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué M. Christoph Herter est transférée au: 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Mme Andrea Thielenhaus est transférée au: 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

70, Grand-Rue

L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

IHC-COMPANY S.A.

Référence de publication: 2015059074/25.

(150067629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Cofhylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.128.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mars 2015

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société MAZARS Luxembourg, sis 10A Rue Henri M. Schnadt, L 2530 - Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice 2015.

L'Assemblée générale accepte de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Marc LENERT, de Monsieur Carlo GOERES et de Monsieur Yvan JUCHEM pour une durée de 3 ans. Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Suite à la décision du Conseil d'administration, l'Assemblée générale prend note de la prolongation du mandat de directeur de Monsieur Michel GONÇALVES ainsi que du mandat du sous-directeur de Madame Liliane POITIERS pour une période d'une année.

L'Assemblée générale est également informée du renouvellement du mandat de mandataire de Monsieur Roby THILL, Monsieur André FORESTI et Madame Stéphanie MARBEHANT pour une période d'une année. Ces fonctions sont dédiées à la gestion journalière de COFHYLUX S.A.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Carlo GOERES / Marc LENERT.

Référence de publication: 2015058879/20.

(150067467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.
